

Les échanges de produits agricoles, des IAA et de la forêt entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Aquitaine : les premiers effets du Brexit en 2018

Le Royaume-Uni est le cinquième client de la région en 2018 avec 1,5 milliard d'€ exportés, et son onzième fournisseur pour moins de 670 millions d'€ importés. L'excédent commercial au bénéfice de la Nouvelle-Aquitaine est largement porté par les produits de l'agriculture, des IAA et de la forêt. Les effets du Brexit se sont fait déjà sentir sur certains secteurs, sans attendre le 29 mars 2019, date qui, sauf rebondissement, doit marquer la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni : un partenaire qui compte pour la Nouvelle-Aquitaine

■ Le Royaume-Uni : deuxième contributeur « positif » au solde de la balance commerciale régionale

En 2018, la valeur des exportations au départ de la Nouvelle-Aquitaine à destination du Royaume-Uni s'élève à 1,515 milliard d'€, soit 6,5 % de la totalité des exportations régionales. Ce résultat positionne le Royaume-Uni comme le cinquième client de la région derrière les États-Unis, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Les importations de produits britanniques en Nouvelle-Aquitaine ont diminué de moitié depuis 2013. Le Royaume-Uni n'occupe plus que la onzième place des pays fournisseurs en 2018, avec 670 millions d'€.

Ainsi, le solde des échanges entre le Royaume-Uni et la Nouvelle-Aquitaine laisse apparaître un excédent de 845 millions d'€ en faveur de la région, à comparer à l'excédent total de 605 millions d'€, toutes filières et destinations confondues. En 2018, le Royaume-Uni devient le deuxième contributeur « positif » au solde de la

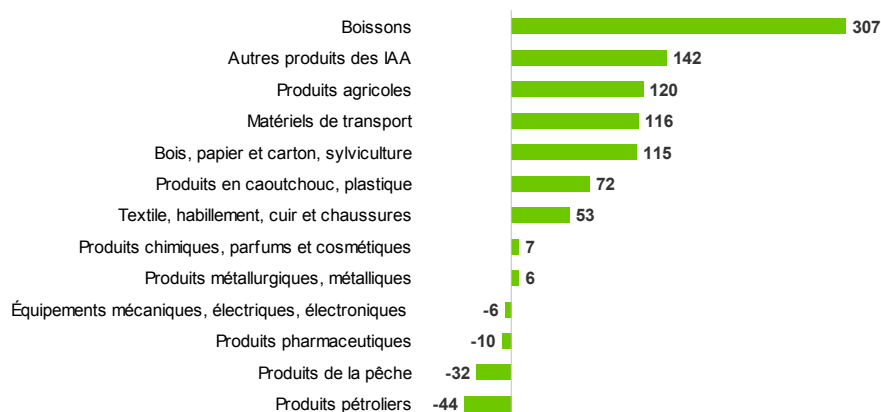
balance commerciale régionale derrière les États-Unis (2 067 M€) et devant Singapour (544 M€) et Hong Kong (425 M€).

■ Produits agricoles, des IAA et de la forêt : 80 % de l'excédent commercial avec le Royaume-Uni

Côté exportations, avec 850 millions d'€, les produits de l'agriculture (hors produits de la pêche), des industries agroalimentaires et de la forêt représentent plus de la moitié de la valeur totale exportée en 2018. Côté importations, avec 166 millions d'€, les mêmes produits concentrent le quart de la valeur régionale totale des importations en provenance du Royaume-Uni.

L'excédent commercial réalisé par les produits de l'agriculture, des IAA et de la forêt s'élève donc à 684 millions d'€ en 2018, soit 80 % du solde du commerce extérieur à destination du Royaume-Uni.

Solde du commerce extérieur entre la Nouvelle-Aquitaine et le Royaume-Uni, en 2018, en millions d'€



Source : Douanes

Les boissons en tête des ventes de la région vers le Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, les exportations de vins de Bordeaux progressent en valeur depuis deux ans. Celles de Cognac marquent le pas.

Le 29 mars 2019 à 23h00 heure anglaise, soit minuit à Limoges, Poitiers ou Bordeaux, le Royaume-Uni devrait, sauf rebondissement, cesser de faire partie de l'Union européenne. Les exportations régionales vers ce marché pourraient en ressentir les effets.

En 2018, avec 307 millions d'€, le secteur des boissons, porté par les vins de Bordeaux et le Cognac, s'impose comme le premier contributeur à l'excédent commercial dégagé.

■ Des ventes de Bordeaux en hausse

En 2018, avec près de 180 milliers d'hectolitres, le Royaume-Uni concentre 9 % des expéditions bordelaises en volume. Il se positionne au quatrième rang des pays importateurs, derrière la Chine, les États-Unis et la Belgique. Côté valeur, les 227 millions d'€ exportés en 2018 placent le Royaume-Uni également au quatrième rang des pays importateurs, derrière la Chine, Hong Kong et les États-Unis.

Les volumes orientés à 85 % vers le rouge se composent pour les deux tiers d'appellations génériques régionales (Bordeaux, Bordeaux supérieurs et Côtes). Mais en valeur, les Communales du Médoc et appellations Saint-Émilion et Pessac-Léognan représentent près des trois quarts des exportations.

Après une chute importante en valeur entre 2015 et 2016, le marché anglais retrouve des couleurs depuis

deux ans. La progression est portée par un excellent millésime 2016, et celle enregistrée en 2018 pourrait en partie être mise à l'actif de constitution de stocks permettant d'atténuer toute perturbation potentielle de la chaîne d'approvisionnement à partir de mars 2019.

■ Cognac, inflexion du marché britannique

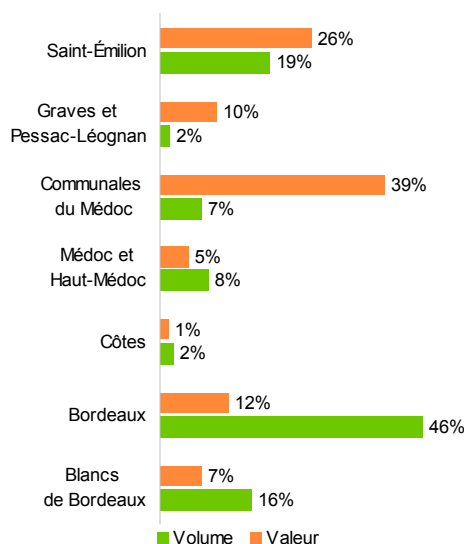
Pesant pour 5 % des volumes et 3 % de la valeur, le Royaume-Uni se positionne, en 2018, comme le quatrième client de la filière Cognac en volume et le cinquième en valeur. Cette différence de positionnement s'explique par la part importante au sein des expéditions des qualités VS par rapport aux qualités supérieures.

Alors qu'une amorce de reprise se faisait jour depuis 2014 après dix années de baisse quasi ininterrompue, l'année 2016 montre une inflexion du marché britannique.

Selon les douanes, sur la période 2016-2018, les volumes se replient de 4 %, et la valeur recule de 8 %, passant de 98 millions d'euros en 2016 à 89,5 millions d'€ en 2018.

Le restant des exportations de boissons à destination du Royaume-Uni se compose pour majorité de vins sans appellations, non produits en Nouvelle-Aquitaine mais transitant dans la région via l'intermédiaire de grossistes et négociants en vin. Le marché britannique concernant le reste des vins d'appellations (Bergerac, Duras, Buzet, Marmande, ...) produits en Nouvelle Aquitaine, pèse peu.

Répartition des exportations des vins de Bordeaux en 2018 à destination du Royaume-Uni, par appellation, en %



Sources : CIVB, Douanes

Exportations de Cognac, de 2004 à 2018, à destination du Royaume-Uni, en millions de cols



Sources : BNIC, Douanes

Méthodes et sources

La ventilation par département (puis, par agrégation, par région) est effectuée par les Douanes, selon les principes suivants :

- À l'exportation, c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné : il est bien précisé qu'il s'agit du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte.
- À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui doit être indiqué (et non le département du siège social de l'importateur).

Pour en savoir plus

<https://lekiosque.finances.gouv.fr/>

Céréales, papier carton et autres produits agroalimentaires : 378 millions d'€ d'excédent

Si l'excédent commercial demeure important pour les produits agricoles, de la forêt et du reste des IAA, il se replie globalement depuis 2015

■ Céréales : les trois quarts des exportations de produits agricoles

Avec 130 millions d'€, le Royaume-Uni se positionne en 2018 comme le quatrième client de la Nouvelle-Aquitaine (derrière l'Espagne, l'Italie et l'Arabie Saoudite) pour la valeur exportée en matière de produits agricoles sylvicoles et de la pêche, contribuant à 5,8 % du total exporté de la branche toutes destinations confondues.

Si, entre 2017 et 2018, les exportations progressent (+12 %), leur niveau reste en deçà des résultats obtenus en 2016 (-10 M€) ou 2015 (-50 M€). Comme au sein de l'ensemble des exportations régionales agricoles, les productions végétales sont au premier rang. Les céréales forment à elles seules les trois quarts de la valeur exportée. Le reste se compose majoritairement de fruits et légumes. L'exportation d'animaux vivants pèse très peu.

■ Papier-carton : 80 % des exportations de produits de la forêt

Reculant de deux places depuis 2015, et cinquième client de la filière régionale derrière l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis, le Royaume-Uni concentre 7 % de la valeur des exportations de produits de la forêt (1^{ère} et 2^{ème} transformation) contre 13 % en 2015, soit 128 millions d'€ en 2018 (-18 % par rapport à 2015). Avec moins de 13 millions d'€ importés, l'excédent commercial

dégagé (115 M€ contre 137 M€ en 2015) pèse pour la moitié de celui de la branche toutes destinations confondues.

Le poste Papier-carton concentre 80 % des exportations du secteur, en repli de 8 % sur trois ans. La pâte à papier pèse peu, à l'inverse de « l'ondulé » qui monopolise les trois quarts de la valeur réalisée à l'export. Concernant le bois et les articles en bois, la valeur exportée s'effondre, divisée par deux entre 2015 et 2018. Les emballages en bois (palettes, caisses, tonneaux) contribuent pour la moitié des exportations du poste considéré.

■ Plus de 142 millions d'€ d'excédents pour les autres produits agroalimentaires

Hors boissons, le secteur des IAA réalise près de 179 millions d'€ à l'export, pour 37 millions d'€ importés. Si, depuis 2015, les importations demeurent stables en valeur, les exportations progressent de 18 % sur la période. Avec plus de 142 millions d'€ en 2018, l'excédent s'est accru de 28 millions d'€ depuis l'annonce du Brexit.

L'envolée du poste « huiles, graisses et tourteaux » contribue fortement à cette croissance, avec +23 millions d'€ depuis 2015. Les gains obtenus par les secteurs de la transformation de fruits, l'alimentation animale, et le travail du grain compensent largement l'effondrement des exportations de produits de la pâtisserie industrielle, divisées par trois depuis 2015.

Exportations à destination du Royaume-Uni de produits agricoles, des IAA et de la forêt, en 2018, en million d'€

Produits	Valeur totale des exportations	dont Royaume-Uni	Part du Royaume-Uni
Produits de la culture et de l'élevage	2 107	129	6,1%
Produits sylvicoles	20	0	1,0%
Produits de la pêche et de l'aquaculture	118	1	0,9%
Viande et produits à base de viande	579	33	5,7%
Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche	67	1	1,7%
Produits à base de fruits et légumes, y compris les jus	295	44	14,8%
Huiles et graisses végétales et animales, tourteaux	107	30	27,8%
Produits laitiers et glaces	343	21	6,0%
Produits du travail des grains et produits amylacés	66	6	9,2%
Produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	52	4	8,3%
Produits alimentaires divers	333	31	9,2%
Aliments pour animaux	167	10	5,7%
Boissons	4 822	413	8,6%
Bois, articles en bois	677	11	1,7%
Pâte à papier, papier et carton	987	107	10,8%
Articles en papier ou en carton	108	10	9,5%
Ensemble	10 847	851	7,8%

Source : Douanes

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2019
Prix : 2,50 €



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition-Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours